

Alain MASSOT

sociologue et professeur agrégé,
retraité du Département des fondements et pratiques en éducation,
Université Laval

(2015)

“*Le dernier combat de Michel Chartrand.*”

Postface à une communication donnée en 2002
au Congrès de l'ACFAS

“*Une justification du revenu de citoyenneté
inconditionnel et universel
au dessus du seuil de pauvreté.*”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](#). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle :

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Alain Massot

“Le dernier combat de Michel Chartrand.”

Postface, préparée à la demande de Suzanne Chartrand, à une communication donnée le 14 mai 2002 au 70^e Congrès de l’ACFAS : *“Une justification du revenu de citoyenneté inconditionnel et universel au dessus du seuil de pauvreté.”* Ce texte a aussi été inséré en postface à cette communication. Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, texte inédit, le 5 octobre 2015, 7 pp.

[Autorisation formelle accordée par l’auteur le 5 octobre 2015 de diffuser ce texte inédit dans Les Classiques des sciences sociales, avec l’ajout d’une postface.]



Courriel : Alain.Massot@fse.ulaval.ca

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

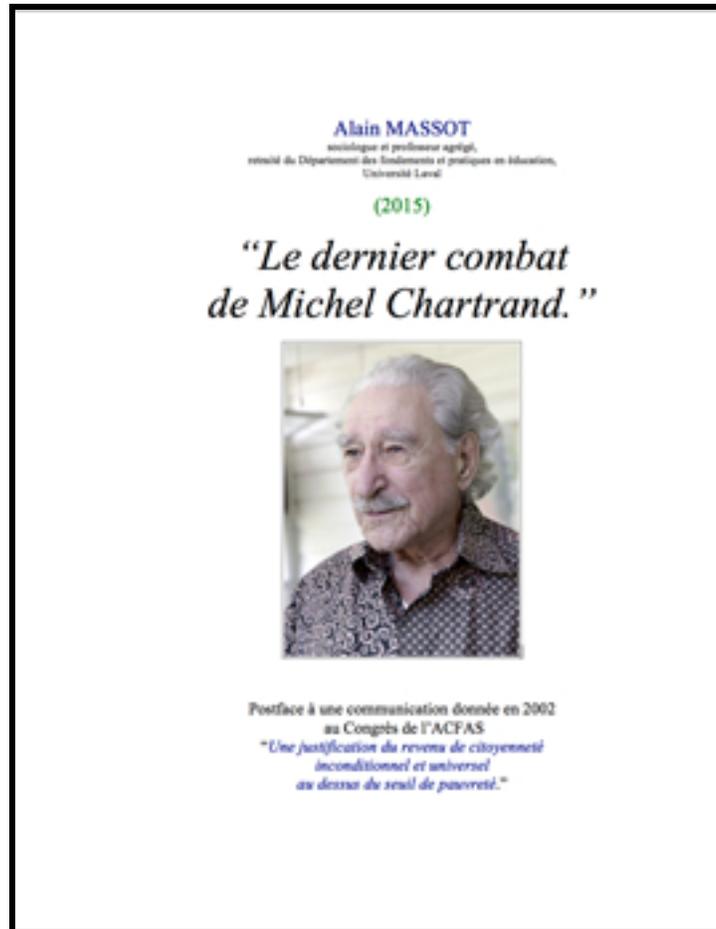
Édition numérique réalisée le 6 octobre 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Alain MASSOT

sociologue et professeur agrégé,
retraité du Département des fondements et pratiques en éducation,
Université Laval

“Le dernier combat de Michel Chartrand.”



Postface, préparée à la demande de Suzanne Chartrand, à une communication donnée le 14 mai 2002 au 70^e Congrès de l'ACFAS : “*Une justification du revenu de citoyenneté inconditionnel et universel au dessus du seuil de pauvreté.*” Ce texte a aussi été inséré en postface à cette communication. Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, texte inédit, le 5 octobre 2015, 7 pp.

Table des matières

Le dernier combat de Michel Chartrand : le Revenu de citoyenneté. [33]

1. [Fin du travail et dignité humaine](#) [8]
2. [Des objections au Revenu de citoyenneté](#) [13]
3. [Des expériences concrètes et à venir](#) [15]
4. [Un obstacle économique ?](#) [16]
5. [Références](#) [19]

Alain MASSOT

sociologue et professeur agrégé,
retraité du Département des fondements et pratiques en éducation,
Université Laval

*“Le dernier combat de Michel Chartrand : le Revenu de citoyenneté.” **

Postface, préparée à la demande de Suzanne Chartrand, à une communication donnée le 14 mai 2002 au 70^e Congrès de l’ACFAS : *“Une justification du revenu de citoyenneté inconditionnel et universel au dessus du seuil de pauvreté.”* Ce texte a aussi été inséré en postface à cette communication. Chicoutimi : Les Classiques des sciences sociales, texte inédit, le 5 octobre 2015, 7 pp.

Misereor super turbam

Je n’ai jamais douté de cette dévotion chez Michel.

Elle n’a pas eu de commencement.

Elle n’aura pas de fin.

Nous sommes ici dans le registre de la gravité.

Pierre Vadeboncoeur ¹

[Retour à la table des matières](#)

Michel Chartrand fait partie des *Indignés* bien avant les activistes des Sit-In occupant les places de par le monde ces dernières années.

C’est à la suite de son militantisme indéfectible pour la défense des droits des travailleurs, des pauvres, des exclus, des sans-voix, et au sens large, du peuple, de la foule, qu’il s’est représenté aux élections provinciales de 1998 dans le comté de Jonquière. La confrontation ne

* Des éléments de ce texte ont été publiés dans la revue [À Bâbord!](#) No 39, MICHEL CHARTRAND. Ses luttes politiques, Avril / Mai, 2011.

¹ VADEBONCOEUR, Pierre, Préface, FOISY, Fernand, [Michel CHARTRAND, Les dires d’un homme de paroles](#), Montréal, Lanctôt éditeur, 1997.

pouvait être plus claire : la « Pauvreté zéro » contre le « Déficit zéro » avancé par le Parti québécois.

J'appris la nouvelle de la campagne de Chartrand par la presse et lui offris sur le champ une tribune à l'Université Laval, puisque j'abordais le sujet depuis plusieurs années dans mon cours : *Éducation et milieux défavorisés*. Cette question suscitait toujours un grand scepticisme auprès des étudiants et je cherchais des alliés. Avec Michel Chartrand, j'en avais un de taille! Je l'invitais par la suite, et il prononça successivement deux conférences endiablées sous le titre : *Un revenu de citoyenneté pour éradiquer la pauvreté*.



Photo : Michel Chartrand donne un cours d'économie politique aux futurs profs. à l'Université Laval le 8 mars 1999. Le Soleil, Jocelyn Bernier. [Photo prise dans la salle de classe]

5.1. *Fin du travail et dignité humaine*

[Retour à la table des matières](#)

Ce sont les lectures d'André Gorz, à la fin des années soixante-dix, qui m'introduisent à la question de revenu de citoyenneté. L'équation est fort simple. S'il n'y a plus assez de travail pour tous, comment assurer une redistribution de la richesse sans tomber dans l'impasse du chômage structurel, de la précarité, et de la pauvreté :

« Le travail salarié cessera d'être l'activité principale, pensait-il, mais par le revenu garanti qu'il assure à chacun sa vie durant, il restera la base d'une variété illimitée d'activités possibles, n'ayant ni rationalité ni but économique ² »

Le *Manifeste pour un revenu de citoyenneté* ³ publié en 1999, s'appuie sur l'affirmation des droits sociaux et économiques reconnus dans les Déclarations des droits de l'homme et les Chartes des droits et libertés, tout en nourrissant l'ambition de les prendre au sérieux, c'est à dire, de trouver les conditions de leur mise en œuvre *de facto*.

Plus précisément, il s'agit de satisfaire aux besoins premiers : la nourriture, l'habillement, le logement, les soins de santé, l'accès à l'éducation, l'intégrité physique, etc.

Le revenu de citoyenneté devient le fer de lance de la réalisation concrète de ces droits dans le contexte de la métamorphose du travail.

En effet, « Parmi les scénarios sur l'avenir du travail, il y a celui de la fin du travail pour tous. Les biens et les services

² GORZ, André, *Les Chemins du Paradis. L'agonie du capital*, Paris, Galilée, 1983, p. 90 ; in Massot, Alain, (et coll.) *L'école à temps partagé et le partage du travail*, PUL, Québec, 1996.

³ BERNARD, Michel et Michel CHARTRAND, *Manifeste pour un revenu de citoyenneté*, Les éditions du Renouveau québécois, Montréal, 1999. (Publié à plusieurs milliers d'exemplaires)

s'autoproduisent massivement dans une société hautement technicisée. En corollaire, il s'ensuit une réduction dracoenienne du temps de travail nécessaire à leur production. Le travail de plus en plus aléatoire pour les travailleurs et les employés de tous niveaux se manifeste surtout par la création d'emplois à temps partiel qui augmentent de façon exponentielle, tandis que l'embauche pour des emplois à temps plein et de durée déterminée se resserre.

Nous progressons irrémédiablement vers une déconnexion du travail et du revenu. Même les personnes qui travaillent, à temps plein, au salaire minimum, n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Toutes les données convergent sur l'accentuation des inégalités sociales dans les sociétés développées. Il s'agit alors de concevoir un autre mode de distribution de la richesse. Le revenu de citoyenneté universel et inconditionnel en est un ⁴. »

Prenant en compte un tel constat, le Manifeste répond à quelque 50 questions en trois chapitres :

- Quels en sont les avantages ?
- Comment le financer ?
- De quels fondements relève-t-il en regards des droits de la personne et des droits sociaux ?

Le revenu de citoyenneté règle sur le coup la pauvreté par une allocation inconditionnelle au-dessus du seuil de pauvreté. Malgré les velléités des politiciens maintes fois répétées pour la lutte contre la pauvreté, rien ne bouge. On bascule plutôt dans les revendications pour l'accessibilité aux logements sociaux, aux cantines, aux banques alimentaires... en faisant appel à la charité, pendant que l'endettement des familles, des mères monoparentales, des étudiants, des personnes âgées, etc. atteint des niveaux inégalés. Que de cynisme lorsque les institutions financières font la morale aux consommateurs endettés

⁴ MASSOT, Alain, et al., Préface à l'édition numérisée, *L'école à temps partagé et le partage du travail*, Québec, PUL, troisième tirage, 1999. Chicoutimi, [Les Classiques de Sciences sociales](#), 2014.

alors qu'elles engrangent des milliards de dollars en profits évacués dans les paradis fiscaux pour échapper aux impôts !

Autres avantages du revenu de citoyenneté : La fin des tracasseries administratives et des humiliations ; une plus grande liberté face au choix de son travail permettant de refuser des emplois non valorisés, voire, imposés par une administration de pousse-crayons ; une police d'assurance contre la précarisation du travail ; un revenu favorable à la réinsertion sociale permettant aux personnes de redevenir des agents économiques ; un revenu favorable à la famille en reconnaissant la valeur sociale du travail à domicile qui n'est pas réservé *a priori* aux femmes.

Le revenu de citoyenneté, devrait en toute logique, donner une impulsion à l'économie, surtout lorsqu'elle stagne ou qu'elle est en récession. J'ajouterais qu'il freinerait l'exode des municipalités dévitalisées par une économie régionale souffrant d'une main d'œuvre saisonnière, l'argument pouvant s'appliquer aux régions sinistrées par des cataclysmes naturels.

Est-ce trop beau pour être envisageable financièrement ? Que l'on se détrompe ! Le chapitre deux du Manifeste démontre justement la faisabilité comptable d'un revenu de citoyenneté universel et inconditionnel au-dessus du seuil de pauvreté estimé en 2015 à environ 20,000\$ annuellement par adulte. Il serait indexé aux coûts des biens premiers et modulé selon le progrès de la richesse collective. Comment le financer ?

Premièrement, le revenu de citoyenneté se substitue aux multiples programmes sectoriels existants.

On en dénombre :

- Sept ; sous la rubrique de l'Assurance sociale, comme l'Assurance-emploi, l'Allocation de maternité...
- Huit ; sous l'Assistance sociale, comme la Sécurité du revenu ; l'Aide financière aux étudiants...
- Huit ; sous les mesures fiscales en crédits d'impôts remboursables, par exemple, pour l'Allocation unifiée pour enfants, les frais de garde...

— Dix-huit ; en temps que crédits d'impôts non remboursables et déductions, comme, le Crédit pour conjoint ou équivalent, ou le Crédit pour aidant naturel...

Deuxièmement, sous ce régime, la fiscalité s'applique à ceux qui gagnent au-dessus du revenu de citoyenneté, si bien qu'il n'est pas question de donner plus aux mieux nantis, étant donné le principe de la fiscalité progressive qui n'est pas remis en question. Ce principe peut même être bonifié pour les revenus les moins élevés.

Troisièmement, il faut aussi comptabiliser la réduction des coûts induits par la pauvreté. Quel économiste peut prétendre que le chômage et l'exclusion sont des facteurs de croissance et de productivité ? La facture des programmes sociaux serait plutôt un effet exponentiel de l'indigence, plutôt que l'inverse.

L'opposition de principe au revenu de citoyenneté est bien davantage d'ordre idéologique et moral. Pourquoi donner apparemment plus aux plus riches et pourquoi rémunérer une personne sans aucune prestation de travail en retour ?

L'argent ne manque pas ! Il est dans les coffres, disait un conseiller de Louis XVI, à la veille de la Révolution. Aujourd'hui, il passe à travers les paradis fiscaux, estimés à quelque 60 à 80 milliards de dollars pour la France ; 10,000 milliards pour l'Europe ; et 35,000 milliards de dollars dans le monde ⁵. [Encore que cette évaluation de tient pas compte de « l'argent gris » auquel cas, il faudrait parler plutôt de quelque 70,000 milliards de dollars]. Cela au vu et au su du pouvoir financier et politique responsable de la dette des États.

Et l'on nous serine de manière impérative, sur tous les horizons, et de manière obsessionnelle, l'atteinte de l'équilibre budgétaire ! Aujourd'hui même, au cours de la campagne électorale au Canada, on annonce un surplus budgétaire de plus d'un milliard de dollars sur un budget du gouvernement fédéral de 280 milliards et d'un PIB de 2000 milliards. Certains manquent de jugement dans la mesure des proportions pour les *sastifecit* qu'ils se donnent !

⁵ ALEPIN, Brigitte, Harold CROOKS, *Le prix à payer*, Diffusé à Radio-Canada, automne 2015. Voir aussi : PINÇON, Michel et Monique PINÇON-CHARLOT, *Tentative d'évasion fiscale*, Paris, Éditions La Découverte, 2015.

Nous sommes soumis au rouleau compresseur de l'utopie néolibérale. Cette idéologie — amorale, asociale, apatride et anationale (dixit : Michel Chartrand) — ne pourrait s'imposer sans les cadres de la pensée économiste filtrée par le conglomérat des médias. Comment expliquer, sinon, l'harmonisation planétaire des discours sur la lutte au déficit, la mondialisation, la rationalisation de la fonction publique, la privatisation des services, la compétitivité, la gouvernance... etc. On parle de la fin des idéologies. Fredaines ! Le propre d'une idéologie est de ne pas paraître en tant que telle. « Chacun doit combattre le néolibéralisme à sa façon, ne serait-ce, qu'en refusant à cette idéologie des possédants et à son immense force de persuasion la possibilité de lui coloniser le cerveau ⁶. »

Le chapitre trois traite des droits économiques et sociaux :

« Les libéraux considèrent qu'une égalité formelle devant la loi suffit, nous pensons que les droits de la personne exigent une égalité de résultats face aux biens premiers et une égalité des chances réelle plutôt que simplement formelle. » (Manifeste, p.104). C'est le nœud de la discussion sur les droits sociaux qui s'opposent aux droits-libertés. « Les droits-libertés protègent le pouvoir d'agir de l'individu, par exemple, la liberté d'expression, d'association, de culte, la propriété privée, le droit à la vie, le droit de vote ont des pouvoirs d'obliger l'État à fournir une prestation. Par exemple, le droit à la sécurité sociale, à l'instruction publique gratuite, le droit au travail, aux services de santé, etc. »

Or, les ultralibéraux prétendent que le libre marché est encore la meilleure formule pour la bonification des droits sociaux (Manifeste, p.108).

Les auteurs du Manifeste considèrent, au contraire, que « le revenu de citoyenneté est un projet politique, une nouvelle clause du contrat

⁶ CHARTRAND, Michel, Préface, BERNARD, Michel, Montréal, *L'utopie néolibérale*, Éditions de Renouveau québécois et la Chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM, 1997, p.17).

social à être entérinée par les citoyens dans le but de réaliser les droits sociaux. » (p.118).

Le revenu de citoyenneté, comme programme, couvre aujourd'hui tout le spectre politique, de la gauche à la droite. Une perspective conservatrice s'oppose à une vision progressiste. Schématiquement, la vision conservatrice y voit l'opportunité pour une diminution radicale de la machine administrative à cause de l'extrême simplification de sa mise en œuvre et rejoint ainsi les partisans du «moins d'État» (vision de l'École de Chicago, des néoconservateurs et des «lucioles» au Québec). La vision progressiste y voit l'assurance d'une plus grande autonomie et dignité pour les personnes. De fait, les slogans «*Déficit zéro*» et «*Pauvreté zéro*» condensent à eux seuls la véritable opposition idéologique sur la question.



5.2 Des objections au Revenu de citoyenneté

Ça coûte cher ?

[Retour à la table des matières](#)

Non ! Comme on l'a présenté ci-dessus, il faut comprendre que le revenu de citoyenneté permet la fusion de multiples de programmes fédéraux et provinciaux qui assurent un filet de protection sociale. Un économiste bien informé, Jean-Baptiste Bergevin, démontre par a+b la faisabilité financière d'un revenu de citoyenneté au Canada ⁷. C'est la pauvreté qui coûte cher ! En abandon scolaire, en criminalité, en santé, en sécurité... Selon une étude de Centraide en 2000, le coût de la pauvreté au Canada s'élevait à 9,6 milliards\$ ⁸. Le revenu de citoyenneté ne couvrirait pas l'Assurance maladie, ni l'Assurance automobile du Québec, des régimes spécifiques.

⁷ BERGEVIN, Jean-Baptiste, [Une réflexion sur le financement du revenu de citoyenneté](#). Miméo, Québec, janvier 2001.

⁸ CENTRAIDE, *Une société qui se tire dans le pied*, Québec, 2000.

Pourquoi donner un supplément de revenu aux riches ?

On ne peut comprendre l'équité intrinsèque du revenu de citoyenneté si l'on fait abstraction de la fiscalité. Il est bien évident que ce montant attribué à ceux qui gagnent au-dessus du seuil de pauvreté (approximativement 20,000\$ par personne au Canada) serait récupéré par l'impôt sur le revenu selon les barèmes d'imposition. L'impératif du revenu de citoyenneté ne s'adresse pas aux riches, mais prioritairement, à tous ceux qui vivent dans la pauvreté et tous ceux qui subissent les mises à pieds sauvages résultant d'une logique économiste aveugle.

Les analyses précises des processus de redistribution de la richesse par Philippe Van Parijs arrimés à la fiscalité démontrent par ailleurs l'équivalence entre un régime fiscal tel que nous le connaissons et celui basé sur le revenu de citoyenneté, ce qui n'empêche pas de l'accentuer vers une plus grande équité fiscale.

De l'argent gaspillé ?

La nature humaine étant ce qu'elle est, les moralisateurs prétendent que l'argent du revenu de citoyenneté sera détournée pour des activités farfelues ou souterraines. Il y aura toujours des détournements de fonds mais pourquoi seraient-ils plus importants en l'occurrence ?

L'hominien, par nature, préfère une couverture en dur sur la tête plutôt que de patauger dans la mouise. N'en serait-il pas de même pour les millions de personnes sans toit et les victimes de cataclysmes naturels. Un revenu de citoyenneté leur permettrait de se couvrir plus vite qu'avec l'aide de toutes les ONG réunies.

*
* *

5.3. Des expériences concrètes et à venir

[Retour à la table des matières](#)

En Alaska : Chaque personne vivant en Alaska pour une année ou plus, indépendamment du lieu d'origine, de l'origine ethnique, du genre ou de l'âge avait le droit de recevoir un dividende annuel de \$1963.86 dans les années 2000. Ainsi, grâce aux ressources pétrolières, la distribution d'environ 6% du produit intérieur brut à tous les citoyens a fait de l'Alaska l'État le plus égalitaire de tous les États-Unis.

Au Brésil : Aujourd'hui, le programme « Bolsa-Familia » est en pleine expansion. L'originalité de ce programme réside dans l'allocation conditionnelle du revenu de citoyenneté à la scolarisation des enfants. Les familles doivent faire la preuve que leurs enfants fréquentent assidument l'école de l'âge de 7 à 16 ans. En janvier 2004, le président Lula da Silva ratifia une loi instituant la mise en œuvre graduelle d'un revenu de citoyenneté attribué prioritairement aux plus démunis avec, en perspective, une généralisation pour tous. **Le Brésil est le premier pays dont le Parlement a adopté l'implantation d'un revenu de citoyenneté**⁹.

En Afrique : En 2002, une commission du gouvernement Namibien fut chargée de trouver une solution au problème de la pauvreté généralisée dans le pays et propose un revenu de base garanti. Le FMI tenta de bloquer le projet. Finalement une coalition BIG (Basic Income Grant Coalition) lance un projet pilote pour 24 mois dans le village de Otjivero. **C'est le premier vrai projet de revenu de citoyenneté universel et inconditionnel dans le monde**, même si le montant ne permet pas de sortir vraiment de la pauvreté¹⁰.

Un projet de revenu de citoyenneté pour Haïti : Lorsque toutes les infrastructures économiques, gouvernementales et sociales sont à

⁹ SUPPLICY Eduardo, *Citizen's Income: The Exit is Through the Door*, São Paulo: Editora Fundação Perseu Abramo and Cortez Editora, São Paulo, 2002.

¹⁰ OPDS en direct, *Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal*, Le revenu de citoyenneté à Otjivero, Un projet BIG, No 137, hiver 2010, p. 3-5.

terre, la mise en place d'un revenu de citoyenneté pourrait se faire par l'entremise de la Banque mondiale. Cela donnerait une nouvelle crédibilité à l'institution dont la logique de mondialisation ne fait qu'enfoncer sous la dette de bien des États en voie de sous-développement et particulièrement les États en voie de développement ; la cause profonde des présentes insurrections populaires ¹¹.

Un revenu de citoyen-étudiant : Outre le fait d'établir une nouvelle équation entre l'endettement, les études-travail et les revenus anticipés, un autre des avantages de ce revenu induit une transformation en profondeur de l'équilibre de l'offre et de la demande d'emploi tout en gratifiant la personne d'une plus grande dignité et liberté d'action selon ses aspirations, avec en perspective, une meilleure intégration sur le marché du travail ¹².

5.4. Un obstacle économique ?

[Retour à la table des matières](#)

La résistance au revenu de citoyenneté n'est pas d'ordre économique mais idéologique et éthique : Peut-on rémunérer un citoyen « à ne rien faire » ? L'asservissement au travail forme encore un des cadres « naturels » de la pensée économique. Les projections d'André Gorz établissent à 20 000 heures de travail hétéronome dans la vie active d'une personne pour subvenir aux besoins collectifs au tournant de ce millénaire. Cela correspond à deux jours/semaine sur quarante ans. Les discours sur le plein emploi, la performance et la productivité représentent aujourd'hui une vaste fumisterie. Le revenu de citoyenneté n'est que l'extension générale des programmes universels tels que les allocations familiales, l'assurance maladie, la pension de vieillesse...

*
* *

¹¹ MASSOT, Alain, [Un revenu de citoyenneté pour les Haïtiens](#), Cyberpresse, 28 janvier 2010.

¹² MASSOT, Alain, [Gel des frais de scolarité ou revenu citoyen-étudiant ?](#) Au Fil des évènements, Université Laval, 13 janvier 2013.

Pendant sa dernière campagne électorale, Michel Chartrand a reporté une vingtaine d'invitations car il préférait se battre dans son comté.

Il reprendra son bâton de militant sur le revenu de citoyenneté à travers le Québec rejoignant, ainsi, plusieurs dizaines de milliers de personnes, jusqu'à l'épuisement de ses forces.

La semaine de sa mort se tenait, à Montréal, le premier colloque international canadien sur le revenu de citoyenneté organisé par le B.I.E.N. (Basic Income Earth Network représenté dans 17 pays ¹³).

De nombreuses propositions législatives inscrites dans des programmes politiques et de multiples expériences dans le monde sont actuellement mises en œuvre à plus ou moins grande échelle (voir le dossier : « *Une utopie à portée de main. Imaginer un revenu pour tous* », *Le Monde diplomatique*, mai 2013, p.17-21).

Ici même, au Canada, Joseph Ceci, ministre des Finances de l'Alberta avait lancée l'idée d'un revenu garanti pendant la dernière campagne électorale. Les maires de Calgary, Naheed Neshi et d'Edmonton, Don Iveson, seraient ouverts à un tel régime. (Noralou ROOS et Evelyne FORGET, *Serions-nous enfin mûrs pour le revenu annuel garanti ?* *Le Devoir*, 11 août 2015, p. A 7).

Plusieurs instituts et experts démontrent la faisabilité financière du programme, tel l'Institut Cooper qui a demandé récemment au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard un projet pilote de revenu minimum garanti, sachant que 17% des foyers y vivent dans l'insécurité alimentaire. (Dominique LAMY, *À quand un revenu garanti pour tous au Québec*, *Le Devoir*, 1^{er} septembre 2015).

L'actuel ministre de l'Éducation, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, François Blais, a raison d'affirmer que *le revenu garanti est la voie de l'avenir*. (*Le Devoir*, 30 juin 2014, p. A2). Ce que le XX^e siècle a fait pour le suffrage universel, le XXI siècle le fera pour le revenu de citoyenneté. ¹⁴

¹³ BASIC INCOME EARTH NETWORK (B.I.E.N. est représenté par un réseau national dans 17 pays. ([Basic Income](#)) et ([Basic Income Canada](#)).

¹⁴ Van PARIJS, Philippe, Préface, BLAIS, François, *Un revenu garanti pour tous*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2001.

Le revenu de citoyenneté est envisagé comme une réorientation majeure de l'activité humaine dans une perspective radicalement écologiste et humaniste dans le plus récent manifeste : « *Un grand bond vers l'avant* » : « Puisqu'une si grande part du travail, qui consiste à prendre soin des autres ou de la planète, est actuellement non rémunérée, nous en appelons à un véritable débat sur l'introduction d'un revenu universel de base. ¹⁵ »

*
* *

Nul doute, Michel Chartrand est un visionnaire des droits sociaux et économiques dont le revenu de citoyenneté vise l'universalisation de programmes sociaux segmentaires qui ne peuvent plus répondre à la conjecture induite par la nouvelle révolution technétronique. Son dernier combat pour le revenu de citoyenneté se situe dans le prolongement de sa lutte permanente pour une plus grande liberté et dignité pour sortir les citoyens de la misère afin qu'ils puissent jouir de la contemplation du monde sur terre.

Cette libération repose, selon lui, sur l'impératif de l'éducation politique.

Inspiré par le poète Pablo Neruda, Michel Chartrand poursuit :

*Les promesses d'éternité sont là,
elles sont dans la nature,
et s'il y en a d'autres, tant mieux ¹⁶ !*

Alain Massot

5 octobre 2015

¹⁵ COLLECTIF, *Un grand bond vers l'avant. Manifeste pour un Canada fondé sur le souci de la planète et la sollicitude des uns et des autres*, Le Devoir, 15 septembre 2015, p. A 7.

¹⁶ CHARTRAND, Michel, *Les dires d'un homme de parole*, Édition préparée par Fernand FOISY, PCL/Petite collection Lanctôt, 1997, p. 298.

Références

[Retour à la table des matières](#)

AUBRY, François, *L'allocation universelle. Fondements et enjeux*, Montréal, CSN, 1999.

AZNARD, Guy, *Travailler moins, vivre mieux*, Paris, Syros, 1993.

BERGEVIN, Jean-Baptiste, *Une réflexion sur le financement d'un revenu garanti*, Québec, janvier 2001.

BERNARD, Michel et Michel CHARTRAND, *Manifeste pour un revenu de citoyenneté*, Montréal, Les éditions du renouveau québécois, 1999.

BLAIS, François, *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Montréal, Boréal, 2001.

CASSEN, Bernard, "Faut-il partager l'emploi ? Vers une révolution du travail", *Le Monde diplomatique*, mars, 1993.

CASTEL, Robert et als, *Chômage : le cas français, rapport au Premier ministre*, Commissariat Général au Plan, 1997.

ELLUL, Jacques, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

GORZ, André, *Misères du présent, Richesse du futur*, Paris, Éditions Galilée, 1997.

HUBERMAN, Michaël et Robert LACROIX, *Le partage du travail ; une solution au chômage ou un frein à l'emploi*, Québec, PUL, 1996.

LAUZON, Léo-Paul, *Pour une fiscalité progressiste, juste et équitable*, Mémoire présenté à la Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal, Montréal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, 2002.

LIPIETZ, Alain, *La société en sablier, Le partage contre la déchirure sociale*, Paris, Éditions La Découverte, 1996.

MASSOT, Alain, *L'école à temps partagé et le partage du travail*, Québec, PUL, 1999.

MORIN, Egard, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

RAMONET, Ignacio, *Le Monde diplomatique*, janvier 2000.

RIFKIN, Jeremy, *La fin du travail*, Paris, Éditions La Découverte, 1996.

ROEDIGER, David et Philip S. FONER, *Our Own Time : A History of America Labor and the Working Day*, Westport, CT, Greenwood Press, 1989.

Fin du texte